

Décision du 29 mai 2026 ***de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire***

Historique :

Créée par : *Décision du 29 mai 2026 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire*

*JONC du 15 juillet 2026
Page 16287*

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie en date du 9 février 2026 seront exercées par :

- M. Boris Humbert, inspecteur principal des finances publiques
- M. Florian Gaye, inspecteur divisionnaire des finances publiques

Ainsi qu'à :

- M. Laurent Teule, inspecteur des finances publiques,

Pour les engagements juridiques (contrats et bons de commande) et les services faits se rapportant aux attributions et activités du service Budget, Immobilier, Logistique, et dans la limite de 8 000 €

- M. Jérémy Halet, inspecteur des finances publiques,

Pour les engagements juridiques (contrats et bons de commande) et les services faits se rapportant aux attributions et activités du service Ressources Humaines, et dans la limite de 8 000 €

Et, pour le BOP 723 CDIE dans la limite de 8 000 € pour les engagements juridiques (contrats et bons de commandes) et les services faits à :

- M. Philippe BAK, inspecteur des finances publiques
- M. Frédéric DOS SANTOS, inspecteur des finances publiques

En outre, délégation est donnée à MM. Philippe Bak et Frédéric Dos Santos à effet d'ordonnancement de toutes les recettes se rapportant aux attributions et activités du service du Domaine de la direction des finances publiques de Nouvelle-Calédonie.

Article 2

Délégation de signature pour saisir et valider des actes dans CHORUS formulaire (validation d'un formulaire ou d'une fiche communication) et dans CHORUS DT (validation des frais de déplacement des agents pour formation, réunion) est donnée à :

- M. Laurent Teule, inspecteur responsable du service Budget, Logistique, immobilier
- Mme Nelly Bizard, contrôleur principale des finances publiques

Décision du 29 mai 2026

Mise à jour le 29/05/2026

- Mme Raïssa Oudodopoe , agent administratif principal des finances publiques
- Mme Nadia Trimari, agent administratif principal des finances publiques

La présente délégation abroge la précédente en date du 31 mars 2026 et sera publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.